

## **Compte rendu réunion du Conseil Municipal du 17 SEPTEMBRE 2014 à 20 heures 30**

Conseillers présents : Marc ROUSTAN, Martine LAUBEPIN, Sabine DESGRANGES, Jean-Marc CHARPENEL, Alain GOUJON, David VERDU, Olivier MATHEY, Didier BOUCHARD, Jean-Pierre PASCALIN, Carole CHEYRON.

### **1 – Approbation de l'avant projet pour la restauration de l'école :**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'avant projet de restauration de l'école communale réalisé par Fabien RAMADIER architecte.

L'école de Colonzelle comprend actuellement deux salles de classes et une salle de motricité.

Deux de ces trois salles sont situés dans un bâtiment préfabriqué, dont l'état demande un remplacement complet.

Le projet est donc de construire une nouvelle extension, à la place de ce bâtiment préfabriqué, et d'y installer :

- Une salle de classe (tranche ferme)
- Une salle de motricité (tranche ferme)
- Une salle périscolaire + préau (tranche conditionnelle)
- Tous les services annexes (sanitaires, circulations, locaux administratifs et techniques, etc...)
- L'aménagement de la cour

Le maître d'œuvre propose un avant projet dont le coût prévisionnel est détaillé ci-dessous :

- 494 200,00 € HT pour la tranche ferme
- 182 400,00 € HT pour la tranche conditionnelle 1
- 54 000,00 € HT pour la tranche conditionnelle 2

Le Conseil Municipal décide

- d'approuver l'avant projet présenté.
- de demander des subventions les plus élevées possibles sur des montants prévisionnels de travaux de 494 200,00 € HT pour la tranche ferme, 182 400,00 € HT pour la tranche conditionnelle 1, de 54 000,00 € HT pour la tranche conditionnelle 2, soit pour un montant total de travaux de 730 600 € HT ;
- d'autoriser le maire à signer toute pièce relative à ce dossier.

### **2 – Illuminations de Noël :**

Lors du dernier conseil municipal, Jean-Marc CHARPENEL et Alain GOUJON se sont proposés afin d'étudier les besoins de la commune en matériel d'illumination de Noël. Ils présentent au conseil municipal un devis de la société Distri-fêtes pour l'acquisition de plusieurs modules, guirlandes et une traversée de route pour un montant de 2551,88€ HT

Pour rappel l'installation de ces illuminations sera réalisée par énergie SDED dans le cadre du transfert de compétence de l'éclairage public.

### **3 – Restauration Pont de Miale choix de l'entreprise de maçonnerie :**

M. le Maire rappelle que le pont dit de Miale fait l'objet d'un arrêté de circulation afin d'interdire le franchissement pour des raisons de sécurité.

Afin de restaurer et de remettre en circulation ce pont, une étude technique a été réalisée dans le but d'obtenir un chiffrage auprès des entreprises de maçonnerie et un dossier « loi sur l'eau » a été réalisé.

Plusieurs entreprises de maçonnerie ont été consultées les résultats sont résumés ci-dessous :

	DG PROVENCE CONCEPT	PBM	SARL AMBLARD	ENTREPRISE SILLAC
<b>Montant H.T.</b>	<b>19 843,40 €</b>	<b>15 625 €</b>	<b>- €</b>	<b>45 000 €</b>
TVA 20%	3 968,68 €	3 125 €	- €	9 000 €
<b>Montant T.T.C.</b>	<b>23 812,08 €</b>	<b>18 750 €</b>	<b>- €</b>	<b>54 000 €</b>

Le Conseil Municipal délibère et décide de :

- de sélectionner l'entreprise PBM pour la réalisation de ces travaux ;
- d'autoriser M. le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier.

#### 4 – Décision modificative n°2 – M49

Monsieur le Maire expose au Conseil que les crédits prévus à certains chapitres du budget de l'exercice 2014 étant insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires suivants :

Article	Intitulé	Diminution de crédit	Augmentation de crédit
628	<i>Section de fonctionnement</i> divers titres annulés (sur exercice antérieur)	3 000,00 €	
673			3 000,00 €
		3 000,00 €	3 000,00 €

Le Conseil Municipal approuve les virements de crédits indiqués ci-dessus

#### 5 – Questions diverses :

- Acquisition d'une autolaveuse sur batterie  
Une démonstration a eu lieu la semaine dernière par la société COMODIS
- Modification règlement de la restauration scolaire :  
Suite à la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, le règlement de la cantine doit être modifié.